DOSSIER D'INSCRIPTION A LA SECTION SPORTIVE BASKET-BALL DU LYCÉE JEAN MACE NIORT

Admission en septembre 2022

*L'extension de la section basket au **lycée professionnel Thomas-Jean Main** de Niort est envisagé*

Nom : **Prénom :**

Inscription en classe de : 2nde 1ère Term

Élève relevant du secteur : OUI NON

Nous vous rappelons que l'acceptation en section sportive Basket vaut dérogation si vous n'êtes pas du secteur du lycée. Cependant, vous devrez demander le lycée comme premier vœu au moment où vous ferez les vœux pour l'affectation.

Le dossier est à renvoyer dûment complété avant le 15/04/2022 à l'attention de Mme Gestin au Lycée Jean Macé Niort accompagné des pièces suivantes :

- Les 2 premiers bulletins scolaires de l'année en cours. Les bulletins de compétences doivent être traduits en note par le chef d'établissement.
- Une copie de la licence de club (obligatoire) et de l'Association Sportive de ton établissement.(si l'élève est licencié à l'AS)
- un certificat médical de moins de 3 mois stipulant que l'élève peut suivre une section sportive avec 3 heures d'entraînement par semaine en plus de son sport actuel.
- Fiche d'inscription à la 1/2 journée de tests sportifs qui aura lieu le mercredi 25 mai 2022 (13H30-16h).

Cadre réservé à la commission de recrutement

Refusé **Liste d'attente** **Admis**

NOM : ……... Prénom : ……...

Date de naissance : ……./……../……. Lieu de naissance : ……...

Nationalité : …… Sexe : ……

NOM des parents ou tuteurs légaux : ……

Adresse : ……

Code Postal : …… Ville : ……

Tel dom : …….. Tel port : ……

Courriel : ……...@……..

Renseignements scolaires :

Établissement fréquenté en 2021 - 2022 : ……

Classe : …….. LV1 : …… LV2 : …….

L'élève sera-t-il : externe demi-pensionnaire interne au lycée Thomas Jean Main
(Pas d'accueil internat le dimanche soir)

Nous vous rappelons que l'élève qui s'inscrit à la section sportive se sera pas prioritaire pour suivre une autre option (latin…)

Renseignements sportifs :

Pratiques-tu le basket dans un club ? OUI NON

Si oui : lequel ? : ……depuis combien de temps ? ……

Niveau de compétition : ……

Nombre d'entraînements par semaine : …… Poste occupé ……..

Taille : ……. Poids : ……...

Investissement en arbitrage : ……

en entraîneur : ……...

Autre sport pratiqué : ……

- Je sollicite l'admission de mon enfant, ci-dessus nommé, dans la section sportive basket-ball du lycée Jean Macé de Niort.
- Si la section s'étend au l**ycée professionnel Thomas-Jean Main**, je sollicite l'admission de mon enfant dans la section sportive dans ce lycée professionnel.

J'ai bien pris connaissance des conditions de recrutement et des modalités de fonctionnement de la section.

Signature des parents

AVIS du professeur principal (de l'année en cours)

- Capacités de l'élève et résultats scolaires :

……
……
……
……

- Capacité à mener de front études et pratique intensive du basket :

……
……
……
……

AVIS : Défavorable Favorable Très favorable Recommandé

Signature du professeur

AVIS du professeur d'EPS ou de l'entraîneur de basket-ball

- Capacités sportives :

……
……
……
……

- Comportement dans le groupe :

……
……
……
……

AVIS : Défavorable Favorable Très favorable Recommandé

Signature du professeur d'EPS ou de l'entraîneur

LETTRE DE MOTIVATION (à rédiger par l'élève)

………
………
………
………
………
………
………
………
………
………
………
………
………
………
………
………
………
………
………
………
………
………
………
………
………
………
………
………
………
……………………………………

Signature de l'élève

Règlement de la section :

Ce document fixe le cadre général organisant l'action de la Section Sportive Scolaire (SSS) Basket-ball. Il sera assorti d'un contrat pour chaque élève qui porte sa signature, celle de ses parents, celle du responsable de la section et du chef d'établissement.

Article 1 - Le présent règlement entre en application à la rentrée scolaire de septembre 2021

Article 2- Les élèves de la SSS bénéficient de l'entraînement et de son suivi et d'un nombre limité d'actions (Compétitions UNSS). L'emploi du temps est aménagé afin d'alterner judicieusement les séquences d'EPS et les entraînements.

Article 3 - Les élèves inscrits en SSS peuvent se licencier conjointement à la FFBB et doivent se licencier à l'UNSS (Association sportive) pour représenter le lycée lors de rencontres excellence.

Article 4 - L'entraînement est sous la direction du responsable et du ou des entraîneurs qui en déterminent les modalités.

Article 5 - Les horaires d'entraînement s'entendent du début de la séance à la fin de la séance. Tout retard ou absence sera notifié et les familles en seront informées.

Article 6 - Sauf dans le cas de dispositions particulières motivées, la présence aux cours et aux entraînements prévus par le calendrier est obligatoire. Toute absence doit obligatoirement être justifiée par écrit ; au préalable quand cela est possible, ou dès le retour de l'élève. Le cas échéant, il pourra être demandé un certificat médical.

Article 7 - L'admission en SSS implique un engagement de l'élève pour l'ensemble de sa scolarité et induit une exigence de résultats. En ce sens, toute compétition sportive ou action, pour laquelle l'élève est appelé à défendre les couleurs de son établissement et/ou de son club constitue un objectif.

Article 8 - Les sportifs admis en SSS basket s'engagent à ne pas recourir à l'utilisation de substances ou produits dopants. De la même manière, ils s'engagent à ne pas consommer d'alcool, de tabac ou de drogue (quelle qu'en soit la nature).

Article 9 - Les entraîneurs seront vigilants et suivront attentivement l'évolution des élèves par des prises de données et mesures (taille, poids, fatigue...). Des adaptations pourront être mises en place pour alléger momentanément les entraînements mais le suivi médical reste à la charge des familles. Celles-ci pourront se rapprocher des Drs Touquet et Rolland, médecins du sport à l'hôpital de Niort, référents de la section.

Article 10 - L'engagement en section sportive vaut pour les 3 ans de la scolarité au lycée. L'arrêt de la section à la demande de l'élève et/ou de sa famille est possible pour raison médicale nécessitant un arrêt de la pratique sportive de plus de 3 mois. *Toute autre demande ne pourrait être recevable qu'après entretien avec les responsables de la section*. Le conseil de classe peut décider la suspension ou l'arrêt si la situation scolaire le justifie.

Article 11 – L'arrêt de la section peut être demandé par la commission de recrutement si l'élève a un comportement en inadéquation avec les valeurs que veut transmettre la section au sein de l'établissement, de l'internat ou autre.

Article 12 – Les élèves peuvent bénéficier de soutien scolaire, de tutorat… mais ces dispositifs seront mis en place avec l'accord et l'engagement de ces derniers.

FICHE INSCRIPTION A LA 1/2 JOURNÉE DE TESTS SPORTIFS

MERCREDI 25 MAI 2022 13H30-16H

13h30 au Gymnase Barbusse Niort (derrière le lycée Jean Macé)

Je, soussigné …….. m'engage à être présent mercredi 25 mai pour passer les tests sportifs basket et éventuellement un entretien individuel.

Apporter une tenue de sport, une bouteille d'eau ….

Pour tout désistement, prévenir Mme Gestin ou fournir un certificat médical à l'adresse suivante :
mylene.gestin@ac-poitiers.fr

En tant que tuteur légal, je, soussigné …… accepte que mon enfant cité ci-dessus participe aux tests de recrutement.

Signature des parents et de l'élève